

PLAN D'ENSEIGNEMENT CADRE

pour la profession d'apprenti

Assistant(e) médical(e)

(Décision de la Conférence des ministres de l'éducation du 18.11.2005)

Partie I Remarques préliminaires

Ce programme-cadre pour l'enseignement professionnel dans les écoles professionnelles a été adopté par la Conférence permanente des ministres et sénateurs de l'éducation des Länder (KMK).

Le plan d'études cadre est harmonisé avec le règlement de formation fédéral correspondant (édicte par le ministère fédéral de la Santé ou le ministère compétent à défaut, en accord avec le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche).

Le programme d'études cadre se base en principe sur le diplôme de fin d'études secondaires et décrit les exigences minimales.

Le programme d'études cadre est structuré, pour les professions de formation attribuées à un champ professionnel, en une formation de base couvrant l'ensemble du champ professionnel et une formation spécialisée basée sur cette formation.

Sur la base du règlement de formation et du programme d'études cadre qui régissent les objectifs et les contenus de la formation professionnelle, la qualification finale est obtenue dans une profession de formation reconnue ainsi que - en liaison avec l'enseignement d'autres matières - le diplôme de l'école professionnelle. Les conditions essentielles sont ainsi créées pour un emploi qualifié et pour l'accès à la formation scolaire et professionnelle continue.

Le plan d'études cadre ne contient pas de dispositions méthodologiques pour l'enseignement. Lors de l'organisation de l'enseignement, il convient toutefois d'accorder une attention particulière aux méthodes d'enseignement qui favorisent directement la compétence d'action. La pensée et l'action autonomes et responsables en tant qu'objectif global de la formation doivent faire partie du concept didactique et méthodologique global.

Les Länder adoptent directement le curriculum-cadre ou le transposent dans leurs propres programmes d'enseignement. Dans le second cas, ils veillent à ce que le résultat obtenu dans le curriculum-cadre en matière de coordination disciplinaire et temporelle avec le règlement de formation concerné soit maintenu.

Partie Mission éducative de l'école

L'école professionnelle et les entreprises formatrices remplissent une mission éducative commune dans le cadre de la formation professionnelle en alternance.

L'école professionnelle est un lieu d'apprentissage à part entière. Elle travaille sur un pied d'égalité avec les autres acteurs de la formation professionnelle. Elle a pour mission de transmettre aux élèves des contenus professionnels et généraux en tenant compte des exigences de la formation professionnelle.

L'école professionnelle a pour objectif de dispenser une formation professionnelle de base et spécialisée et d'élargir la formation générale acquise précédemment. Elle doit ainsi permettre aux élèves d'accomplir leurs tâches professionnelles et de participer à l'organisation du monde du travail et de la société en assumant leurs responsabilités sociales et écologiques. Elle se conforme aux dispositions des lois scolaires des Länder en vigueur pour l'école professionnelle. L'enseignement professionnel, en particulier, s'oriente en outre sur les moyens réglementaires édictés de manière uniforme au niveau fédéral pour chaque profession de formation reconnue par l'Etat :

- Programme d'études cadre de la Conférence permanente des ministres et sénateurs de l'éducation des Länder (KMK)
- Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (règlement de formation) pour la formation en entreprise.

Selon l'accord-cadre sur l'école professionnelle (décision de la KMK du 15.03.1991), l'école professionnelle a pour objectif

- "de donner une aptitude professionnelle qui combine des compétences professionnelles avec des aptitudes générales de nature humaine et sociale
- développer la flexibilité professionnelle pour faire face aux exigences changeantes du monde du travail et de la société, notamment dans la perspective de l'intégration européenne
- susciter la volonté de se former et de se perfectionner professionnellement
- encourager la capacité et la volonté d'agir de manière responsable dans la gestion de la vie individuelle et dans la vie publique".

Pour atteindre ces objectifs, l'école professionnelle doit

- orientent l'enseignement vers une pédagogie spécifique à leur tâche, qui met l'accent sur l'action
- fournir des qualifications professionnelles et interprofessionnelles en tenant compte de la spécialisation professionnelle nécessaire
- garantir une offre de formation différenciée et flexible afin de répondre aux différentes capacités et aptitudes, ainsi qu'aux besoins du monde du travail et de la société en général
- donner un aperçu des différentes formes d'emploi, y compris le travail indépendant, afin de favoriser la planification d'une carrière et d'une vie responsables
- soutenir et encourager pleinement, dans la mesure de ses possibilités, les personnes handicapées et défavorisées

- attirer l'attention sur les menaces pour l'environnement et les risques d'accident liés à l'exercice de la profession et à la vie privée, et indiquer les possibilités de les éviter ou de les réduire.

L'école professionnelle doit en outre aborder, dans l'enseignement général et dans la mesure où cela est possible dans le cadre de l'enseignement professionnel, des problèmes clés de notre époque tels que

- Travail et chômage
- la coexistence pacifique des personnes, des peuples et des cultures dans un monde où l'identité culturelle est préservée
- la préservation des bases naturelles de la vie, et
- la garantie des droits de l'homme.

Les objectifs mentionnés visent à développer la **compétence d'action**. Celle-ci est comprise ici comme la disposition et la capacité de l'individu à se comporter de manière réfléchie et responsable sur le plan individuel et social dans des situations professionnelles, sociales et privées. La compétence d'action se développe dans les dimensions de la compétence professionnelle, de la compétence humaine et de la compétence sociale.

Les compétences professionnelles désignent la volonté et la capacité de résoudre des tâches et des problèmes de manière ciblée, appropriée, méthodique et autonome, sur la base de connaissances et de compétences professionnelles, et d'en évaluer le résultat.

La compétence humaine désigne la volonté et la capacité de clarifier, de réfléchir et d'évaluer, en tant que personnalité individuelle, les chances de développement, les exigences et les restrictions dans la famille, le travail et la vie publique, de développer ses propres talents ainsi que de concevoir et de développer des projets de vie. Elle comprend des qualités telles que l'autonomie, l'esprit critique, la confiance en soi, la fiabilité, le sens des responsabilités et du devoir. Elle comprend notamment le développement de valeurs réfléchies et l'attachement autodéterminé à des valeurs.

La compétence sociale désigne la volonté et la capacité de vivre et d'organiser des relations sociales, de saisir et de comprendre les attentions et les tensions, ainsi que de se confronter aux autres de manière rationnelle et responsable et de communiquer avec eux. Cela inclut notamment le développement de la responsabilité sociale et de la solidarité.

Les compétences méthodologiques, les compétences de communication et les compétences d'apprentissage font partie intégrante des compétences professionnelles, des compétences humaines et des compétences sociales.

Les compétences méthodologiques désignent la disposition et la capacité à procéder de manière ciblée et planifiée lors du traitement de tâches et de problèmes (par exemple lors de la planification des étapes de travail).

La compétence communicative désigne la volonté et la capacité de comprendre et d'organiser des situations de communication. Il s'agit notamment de percevoir, de comprendre et de présenter ses propres intentions et besoins ainsi que ceux de ses partenaires.

La compétence d'apprentissage est la volonté et la capacité de comprendre, d'évaluer et d'intégrer dans des structures mentales, de manière autonome et en collaboration avec d'autres, des informations sur des faits et des contextes. La compétence d'apprentissage comprend également la capacité et la volonté de développer des techniques et des stratégies d'apprentissage dans le cadre professionnel et au-delà, et de les utiliser pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Partie III Principes didactiques

L'objectif de la formation professionnelle exige que l'enseignement soit axé sur une pédagogie adaptée aux tâches de l'école professionnelle, qui met l'accent sur l'orientation vers l'action et qui permet aux jeunes de planifier, d'exécuter et d'évaluer de manière autonome les tâches de travail dans le cadre de leur activité professionnelle.

L'apprentissage à l'école professionnelle s'effectue fondamentalement en relation avec l'action professionnelle concrète ainsi que par de multiples opérations intellectuelles, y compris la reproduction mentale des actions d'autrui. Cet apprentissage est surtout lié à la réflexion sur l'exécution de l'action (le plan d'action, le déroulement, les résultats). Cette pénétration fructueuse du travail professionnel crée les conditions nécessaires à l'apprentissage dans et à partir du travail. Pour le programme-cadre, cela signifie que l'objectif et le choix des contenus sont liés à la profession.

Sur la base des connaissances théoriques et didactiques de l'apprentissage, les points d'orientation suivants sont mentionnés dans une approche pragmatique pour la conception d'un enseignement orienté vers l'action :

- Les points de référence didactiques sont des situations significatives pour l'exercice de la profession (apprendre pour agir).
- Le point de départ de l'apprentissage est constitué par des actions, si possible réalisées par soi-même ou reproduites mentalement (apprentissage par l'action).
- Les actions doivent être planifiées, réalisées, contrôlées, corrigées si nécessaire et finalement évaluées par les apprenants de manière aussi autonome que possible.
- Les actions doivent favoriser une compréhension globale de la réalité professionnelle, par exemple en intégrant les aspects techniques, sécuritaires, économiques, juridiques, écologiques et sociaux.
- Les actions doivent être intégrées dans les expériences des apprenants et réfléchies en fonction de leur impact sur la société.
- Les actions doivent également inclure des processus sociaux, par exemple la déclaration d'intérêts ou la résolution de conflits, ainsi que différentes perspectives de planification professionnelle et de vie.

L'enseignement orienté vers l'action est un concept didactique qui associe les structures des systèmes disciplinaires et d'action. Il peut être mis en œuvre par différentes méthodes d'enseignement.

L'offre d'enseignement de l'école professionnelle s'adresse à des jeunes et à des adultes qui se distinguent par leur formation préalable, leur contexte culturel et leurs expériences dans les entreprises de formation. L'école professionnelle ne peut remplir sa mission éducative que si elle tient compte de ces différences et encourage les élèves - y compris ceux qui sont défavorisés ou qui ont des besoins particuliers - en fonction de leurs possibilités individuelles.

Partie IV Remarques préliminaires relatives à la profession

Le présent programme d'études cadre pour la formation professionnelle d'assistant(e) médical(e) est harmonisé avec l'ordonnance sur la formation professionnelle d'assistant(e) médical(e) du 26.04.2006 (BGBl. I p. 1097).

Le plan d'études cadre pour la profession d'assistant(e) médical(e) (décision de la KMK du 24.01.1986) est abrogé par le présent plan d'études cadre.

Pour des raisons de lisibilité, l'utilisation de la forme masculine des termes patient et médecin s'accompagne de la forme féminine.

Le terme pratique désigne également d'autres entreprises de formation de cette profession. Le terme organiser peut également inclure la réalisation.

Le présent programme d'études cadre se fonde sur les hypothèses suivantes :

Les assistantes médicales exercent leur travail en équipe et sont en contact direct avec les patients. Elles considèrent l'être humain comme une unité psychique et physique et basent leurs propres actions sur cette unité. Pour leur activité dans l'assistance au traitement ainsi que dans l'organisation et la gestion de l'entreprise, elles ont donc besoin, outre de connaissances médicales et économiques spécialisées, de compétences sociales, personnelles, d'équipe et de communication élevées.

Ces compétences sont la base d'une relation empathique avec les patients. Elles permettent d'établir une relation de confiance durable entre l'équipe du cabinet et les patients et contribuent ainsi largement à la satisfaction et à la fidélisation des patients. Avec flexibilité et créativité, ils s'adaptent aux situations qui se présentent dans le cabinet et conçoivent leur activité comme une prestation de service pour le patient. Il faut donc accorder suffisamment de place au développement de ces compétences socio-communicatives dans tous les domaines de formation, en plus de la transmission de contenus professionnels.

Lors de l'organisation et de l'exécution de leur travail, les assistantes médicales tiennent compte des aspects ergonomiques et écologiques et agissent en tenant compte des coûts dans le contexte de l'évolution de la société. Ils/elles sont en mesure d'utiliser les moyens de travail et d'organisation de l'entreprise de manière économique et en fonction des tâches à accomplir.

Dans l'activité professionnelle des assistantes médicales, les principes et les mesures de la gestion du temps et de la qualité, de l'assurance qualité et du marketing du cabinet médical occupent une place importante. C'est pourquoi ils constituent un principe d'action constant dans l'exécution de leur travail. En respectant ces principes, les assistantes médicales contribuent à l'amélioration continue de l'organisation de l'entreprise et de la pratique.

Compte tenu de l'évolution de la société, les objectifs du plan d'études cadre sont formulés de manière ouverte. Ils sont spécifiés ou complétés par les contenus. Les contenus suivants doivent être traités dans tous les champs d'apprentissage en fonction de la situation :

- terminologie médicale
- Secret professionnel
- Protection des données
- Protection de l'environnement
- les dispositions légales relatives à la profession

- Sécurité au travail

L'apprentissage dans les domaines d'apprentissage est toujours conçu de manière exemplaire. Les processus d'apprentissage doivent être initiés, accompagnés et achevés. Les compétences ainsi acquises, y compris les compétences méthodologiques et d'apprentissage, constituent la base des prestations de transfert.

40 heures d'enseignement en langue étrangère sont intégrées dans les champs d'apprentissage. Les exigences régionales doivent être prises en compte.

L'utilisation des médias actuels pour la recherche et le traitement d'informations doit être enseignée de manière intégrée. Cela vaut également pour le traitement et la mise en forme de textes conformément aux normes ainsi que pour l'établissement du décompte des prestations.

Partie V Champs d'apprentissage

Aperçu des champs d'apprentissage pour la profession d'assistant(e) médical(e)				
Champs d'apprentissage		Valeurs indicatives de temps en heures de cours		
		1ère année	2ème année	3e année.
No.				
1	S'orienter dans le monde du travail et de la santé	60		
2	Accueillir et accompagner les patients	80		
3	Organiser l'hygiène du cabinet et la protection contre les maladies infectieuses	80		
4	Assister au diagnostic et au traitement des maladies de l'appareil locomoteur	60		
5	Prévenir les incidents et apporter de l'aide dans les situations d'urgence		80	
6	Approvisionner et gérer les marchandises		80	
7	Organiser le déroulement de la pratique en équipe		60	
8	accompagner les patients lors des mesures diagnostiques et thérapeutiques des maladies du système urogénital		60	
9	accompagner les patients lors des mesures diagnostiques et thérapeutiques des maladies du système digestif			80
10	Accompagner les patients lors de petites interventions chirurgicales et soigner les plaies			40
11	Accompagner les patients dans la prévention			80
12	Développer des perspectives professionnelles			80
	Total : 840 heures au total	280	280	280

Champ de formation 1 :

et le secteur de la santé
formation
heures

S,orienter dans la profession

1èreannée de
Temps indicatif : 60

Objectif :

Les élèves réfléchissent à leur situation dans le cabinet dans le but de travailler en équipe. Il communique au sein de l'équipe du cabinet et avec les personnes de l'environnement professionnel et développe des solutions aux problèmes qui se posent. Elles ou ils agissent en fonction des processus dans le cadre des champs d'activité, des domaines fonctionnels et des processus de travail du cabinet. Ce faisant, elles ou ils respectent le cadre juridique pertinent pour leur propre action ainsi que les exigences sociales et éthiques. Elles ou ils placent le cabinet en tant qu'entreprise de prestations de services du système de santé dans la structure économique globale. Afin d'éviter d'éventuels risques pour la sécurité et la santé au travail, elles/ils s'informent sur les mesures de protection correspondantes et les respectent. Afin de participer activement à l'organisation de leur formation professionnelle, de leur activité ultérieure et de leurs perspectives professionnelles, ils évaluent les contrats et règlements correspondants ainsi que les offres de formation et développent et articulent leurs propres intérêts et idées. Ils utilisent les médias actuels pour se procurer des informations.

Contenu :

Organisations
professionnelles Loi sur la
formation professionnelle
Contrat de formation
professionnelle
Responsabilité et responsabilité pénale Protection
des jeunes travailleurs
Protection de la maternité
Protection du travail

Champ d'apprentissage 2 :

**Accueillir et
accompagner les patients
1. Année de
formation Durée
indicative : 80 heures**

Objectif :

L'élève accueille les patients de manière adaptée à la situation, y compris dans une langue étrangère, organise leur séjour au cabinet, les accompagne et les prend en charge. Il saisit les données des patients sur la base de la relation juridique entre le médecin et le patient et respecte la protection des données. Ils gèrent les données des patients sur différents supports de données en tenant compte de la sauvegarde des données et utilisent les données saisies pour le traitement des formulaires. Les élèves informent sur les offres de soins médicaux dans la région et entretiennent des contacts avec les institutions correspondantes. Lors de l'attribution de rendez-vous, il respecte les principes d'organisation du cabinet ainsi que les intérêts et les besoins des différents groupes de patients et se comporte de manière à résoudre les conflits. Lors d'un contact téléphonique, ils prennent des décisions adaptées à la situation. Par leur présentation et l'aménagement de la zone d'accueil et d'attente, les élèves contribuent à développer une image positive du cabinet dans le but d'établir une relation de confiance à long terme entre l'équipe du cabinet et le patient. Ils observent leur propre comportement, distinguent et évaluent les différentes manières de se comporter et les utilisent consciemment pour créer la relation entre les patients et l'équipe du cabinet ainsi que l'atmosphère dans le cabinet.

Contenu :

Conduite d'entretiens Stratégies de
résolution de conflits Bases du
droit contractuel Contrat de
traitement Attestation d'assuré
Groupes d'assurés, organismes
payeurs
Bases de la facturation médicale Gestion des cartes
Système monoposte et multiposte

Champ d'apprentissage 3 :

cabinet et la protection contre les maladies infectieuses
formation Durée indicative

Organiser l'hygiène du
1ère année de
: 80 heures

Objectif :

Les élèves prennent des mesures pour se protéger contre les infections. Les élèves s'informent des risques d'infection et décrivent les voies d'infection et les possibilités de traitement. Ils organisent des mesures de désinfection et de stérilisation pour minimiser le risque d'infection. Afin d'éviter la propagation d'agents pathogènes, ils planifient des mesures de protection et font un choix justifié en fonction de chaque cas, en tenant compte des aspects économiques et environnementaux. Ils organisent, documentent et contrôlent les mesures d'hygiène au sein de l'équipe en tenant compte des prescriptions légales et des directives de la gestion de la qualité. Dans un contexte économique et écologique, les élèves comparent différents matériaux. Ils planifient l'entretien et la maintenance des instruments et des appareils et les documentent. Ils indiquent les moyens d'éliminer le matériel du cabinet de manière écologique.

Contenu :

Hygiène personnelle
Autoprotection par immunisation
Prophylaxie post-exposition Chaîne
d'hygiène
Plan d'hygiène Maladies
infectieuses Déclaration
obligatoire

Champ d'apprentissage 4 :Assister lors du diagnostic et de la thérapie demaladies de l'appareil locomoteur
1èreannée de formation
Durée indicative :60 heures

Objectif :

Les élèves participent à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies de l'appareil locomoteur. Pour ce faire, ils s'informent sur les rapports anatomiques, physiologiques et pathologiques. Ils organisent des mesures de diagnostic et de thérapie physique, tiennent compte des dangers et des complications possibles et prennent en charge les patients. Ils mettent en place des pansements, préparent des thérapies médicamenteuses et soutiennent le médecin dans l'information des patients sur les applications, les effets, les effets secondaires et les interactions ainsi que les risques. Les élèves documentent les prestations fournies et les facturent en appliquant les règles et en utilisant les médias actuels.

Contenu :

Thérapie physique : froid, chaleur, courant de stimulation Prescription de médicaments, de remèdes et de moyens auxiliaires Fractures Blessures articulaires et musculaires Arthrose

Champ d'apprentissage 5 : etsecours encas d'urgence formationDurée indicative	Prévenir les incidents 2eannée de : 80 heures
Objectif : Les élèves réagissent et communiquent de manière adaptée à la situation dans les cas intermédiaires et les situations d'urgence. Ils se comportent de manière responsable envers eux-mêmes et les autres. Il s'informe sur les rapports anatomiques, physiologiques et pathologiques et comprend l'être humain comme une unité psychique et physique. En observant les patients et en tenant compte de l'anamnèse, il/elle réduit le risque d'incidents et d'urgences. Dans les situations d'urgence, ils/elles prennent les mesures appropriées et s'occupent des patients. Ils soutiennent les mesures médicales immédiates et organisent le diagnostic immédiat à proximité du patient. Les élèves documentent les prestations fournies et les facturent.	
Contenu : Arrêt respiratoire et cardio-vasculaire, évanouissement, choc, réactions allergiques, saignements, brûlures, convulsions Système cardio-vasculaire Système respiratoire Trousse d'urgence Mesures de premiers secours	

Champ d'apprentissage 6 :

**Se procurer et gérer des
marchandises 2.2e
année de formation Durée
indicative : 80 heures**

Objectif :

Les élèves planifient l'approvisionnement du cabinet en marchandises en fonction des besoins et de l'environnement. Ils explorent les possibilités d'approvisionnement, se procurent des informations et préparent les données obtenues. Ils analysent et comparent les offres d'un point de vue qualitatif et quantitatif et font un choix justifié sur le plan économique et écologique pour préparer les décisions d'achat. Ils surveillent et enregistrent la réception des marchandises. Ils identifient les problèmes d'exécution et les conflits qui en découlent. Elles ou ils mettent en évidence les intérêts du cabinet et les défendent face au partenaire du contrat de vente en tenant compte des aspects juridiques et économiques. En utilisant leurs connaissances des conditions de paiement et des formes de paiement actuelles, ils préparent, saisissent et surveillent les processus de paiement. Ils appliquent les dispositions légales pertinentes lors du traitement des justificatifs. Les élèves organisent le stockage des marchandises en respectant les prescriptions légales et en tenant compte des particularités liées à la conservation. A cet effet, ils s'informent également sur les principes de stockage des médicaments. Ils utilisent les possibilités d'économie d'énergie et planifient le recyclage et l'élimination des matériaux et des appareils dans le respect de l'environnement et des prescriptions légales. Ils utilisent les formes de communication orale et écrite avec les médias actuels.

Contenu :

Contrat de vente
Mauvaise performance, non-livraison dans les
délais Listes de contrôle
Fournitures pour les consultations

Champ d'apprentissage 7 :

**Organiser le déroulement
du cabinet en équipe
2. Année de
formation Durée
indicative : 60 heures**

Objectif :

Les élèves participent à la planification, à l'organisation, à la conception et au contrôle des processus du cabinet. Ils planifient et organisent des mesures de gestion de la qualité et du temps dans leur propre domaine de responsabilité et en équipe. Ils présentent et justifient des propositions d'amélioration visant à optimiser les processus de travail, y compris sous l'angle économique. Les élèves établissent des plans pour des processus de travail standardisés en impliquant les partenaires de coopération. Ils organisent l'entrée et la sortie du courrier, y compris la transmission électronique des messages. Ils effectuent le classement et l'archivage et respectent les délais de conservation et la protection des données. Elles ou ils utilisent les médias actuels pour la saisie, le traitement et la transmission des informations. Vous mettez en œuvre des mesures de marketing du cabinet pour promouvoir la satisfaction des patients.

Contenu :

Assurance qualité
Planning des services, des congés,
des rendez-vous Listes de contrôle

Champ d'apprentissage 8 : Accompagner les patients lors des mesures diagnostiques et thérapeutiques des maladies du système urogénital 2^{ème} année de formation Temps indicatif : **60 heures**

Objectif :

Les élèves organisent la préparation, l'exécution et le suivi des mesures diagnostiques et thérapeutiques des maladies de l'appareil urinaire et sexuel et assistent le médecin. Pour ce faire, ils s'informent sur les contextes anatomique, physiologique et pathologique. Les élèves assistent le médecin en respectant les règles d'hygiène, observent les patients et apportent une aide adaptée à la situation. Ils informent les patients sur le prélèvement d'échantillons et préparent les prélèvements. Ils manipulent le matériel d'analyse des patients de manière responsable. Les élèves organisent les travaux de laboratoire, assurent la conservation et l'envoi des échantillons conformément aux prescriptions et remplissent les formulaires correspondants. Ils documentent les résultats et informent immédiatement le médecin de toute anomalie dans les résultats d'examen. Ils motivent les patients à utiliser avec précision les médicaments prescrits par le médecin. Ils facturent les prestations fournies.

Contenu :

Test urinaire rapide Méthodes de prélèvement urinaire
Préanalytique Infections urinaires Grossesse, accouchement Anticonceptifs
Cancer du sein, du col de l'utérus, de la prostate

Accompagner les patients lors mesures diagnostiques et thérapeutiques des maladies du système digestif.
3^{ème} année de formation
Temps indicatif : **80 heures.**
ten

Objectif :

Les élèves organisent la préparation, l'exécution et le suivi des mesures diagnostiques et thérapeutiques des maladies du système digestif et assistent le médecin. Pour ce faire, ils s'informent sur les contextes anatomiques, physiologiques et pathologiques. Ils/elles informent les patients sur le comportement à adopter avant, pendant et après les examens. Ils guident les patients pour le prélèvement d'échantillons et la détermination des valeurs de laboratoire. L'élève identifie les valeurs de laboratoire qui s'avèrent nécessaires et en informe immédiatement le médecin. Ils motivent les patients à utiliser exactement les médicaments prescrits par le médecin. Ils tiennent compte des particularités des diabétiques dans le suivi des patients. Vous élaborez en équipe des conseils alimentaires pour les groupes de patients concernés. Ils documentent les résultats des examens et facturent les prestations fournies. Les élèves organisent l'entretien et la maintenance des appareils et instruments médicaux. Ce faisant, ils respectent les prescriptions légales et d'hygiène ainsi que les instructions du fabricant.

Contenu :

Échographie Endoscopie
Recherche de sang occulte Formes d'administration
des médicaments

Accompagner patients lors de petites interventions chirurgicales et soigner les plaies.

3^{ème} année de formation
Temps indicatif : **40 heures.**

Objectif :

Les élèves organisent de petits traitements chirurgicaux, aident le médecin à réaliser les interventions et accompagnent les patients. Ils s'informent sur l'anatomie et la physiologie de la peau ainsi que sur les blessures et les maladies qui sont traitées en ambulatoire. Ils/elles préparent les locaux pour les petites interventions chirurgicales et choisissent le matériel et les instruments nécessaires en fonction de la situation. Ils préparent les patients pour les interventions chirurgicales et s'occupent d'eux avant, pendant et après le traitement. Les élèves soignent les plaies. Ils préparent et envoient les échantillons de tissus destinés à être analysés. Ils éliminent les tissus corporels et le matériel usagé et prennent les mesures d'hygiène nécessaires. Les élèves effectuent les travaux administratifs correspondants et règlent les prestations, y compris avec les organismes d'assurance accidents.

Contenu :

Types de plaies
Anesthésie locale Tumeur
cutanée

Champ d'apprentissage 11 : Accompagner les

**patients dans la
prévention3 . Année de formation**

Temps indicatif : 80 heures

Objectif :

Les élèves utilisent leurs connaissances des facteurs de risque, des modes de vie sains et des mesures de prévention pour informer différents groupes de patients. Ils aident le médecin à motiver le patient à prendre des mesures préventives. Ils expliquent le contenu des prestations, la signification et la réglementation des coûts des mesures de prévention. Vous choisissez et préparez les formulaires correspondants. Vous assistez dans la mise en œuvre des mesures de prévention et organisez les examens correspondants. Vous documentez les résultats et les transmettez. Ils facturent les prestations correspondantes dans le cadre de la médecine conventionnelle et de la médecine privée. Dans le cas de liquidations privées, les élèves surveillent la réception des paiements. Si nécessaire, ils engagent des procédures de rappel et tiennent compte des délais de prescription. Ils expliquent les possibilités et les objectifs de la rééducation médicale et participent à la demande de mesures de rééducation. Pour ce faire, ils s'informent à l'aide de médias actuels et préparent du matériel spécifique à la pratique et adapté aux patients.

Contenu :

Examens de dépistage Recall
Vaccination préventive
Groupes d'entraide
Prestations de santé individuelles

Champ d'apprentissage 12 :	Développer des perspectives professionnelles³ . Année de formation Durée indicative : 80 heures
Objectif : Les élèves expliquent, à l'aide d'un contrat de travail, les dispositions fondamentales du droit du travail, des conventions collectives et de la loi pour leur profession. Ils développent des stratégies pour améliorer la coopération au sein de l'équipe du cabinet. Ils s'informent sur les possibilités de gérer de manière adéquate les contraintes personnelles résultant de leur profession. Il s'informe sur les possibilités de formation continue et de perfectionnement comme condition préalable au développement professionnel et personnel et reconnaît la nécessité d'un apprentissage tout au long de la vie. Vous distinguez les prestations de la sécurité sociale de celles des assurances complémentaires privées. Ils vérifient les fiches de paie à l'aide de médias actuels. Ils comparent les différentes conditions de gestion de compte et de crédit. Les élèves présentent leur personnalité dans une candidature. Ils présentent les réglementations et les modifications législatives actuelles qui concernent leur poste de travail dans la pratique. Ils font des propositions pour améliorer la gestion du temps et de la qualité ainsi que le marketing du cabinet.	
Contenu : Autogestion Certificat de travail Juridiction du travail Constitution de patrimoine Tarif de l'impôt sur le revenu Assurance vieillesse privée	